



AVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES  
ABOKATU DEMOKRATA EUROPARRAK  
EUROPÄISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE  
ADVOCATS EUROPEUS DEMOCRATES  
ABOGADOS EUROPEOS DEMOCRATAS  
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI  
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOKATEN  
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS

## Communiqué de Presse

L'AED est perplexe d'apprendre que le Service de Renseignement Militaire Italien (Servizio di Informazioni Militare Italiano- SISMI) a espionné et fiché plus de 200 juges européens.

Comme décrit dans la presse et dans une résolution du Conseil Supérieur de la Magistrature Italienne du 4 juillet 2007, du 2001 jusqu'au 2006 le MEDEL (Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés), ainsi que de nombreux magistrats qui prennent part à ses activités, ont été l'objet d'une opération des services secrets italiens (SISMI) qui ont surveillé leurs activités, leur déplacements et leur correspondance informatique.

Cette opération du SISMI est uniquement basée sur la présomption que ces magistrats prenaient parti politiquement par leur activité judiciaire ou leur opinions dans les débats politiques et culturels. L'objectif étant l'intimidation des magistrats ou leur perte de crédibilité face aux autres.

Chaque attaque contre l'indépendance des magistrats est une atteinte à la liberté des avocats. L'engagement de l'AED pour la protection des droits fondamentaux, parmi lesquels se trouve le droit à un procès juste, n'aurait pas de sens sans la présence d'un juge indépendant.

Dans ce cas, non seulement des magistrats individuels ont été espionnés, fait déjà grave en soi, mais l'activité de toute une association a subi des contrôles et l'interception des courriers électroniques. Il s'agit d'une attaque sans précédent à la liberté d'association, ce qui montre qu'aucune personne ou association peut être certain que leur activité et leur engagement ne subi pas des ingérences illégales.

L'AED exprime sa totale solidarité avec le MEDEL et avec les magistrats qui ont souffert cette attaque inadmissible à leur indépendance. L'AED demande que clarté soit faite pour déterminer les responsabilités et confirme son engagement sans réserve pour la protection des droits fondamentaux des citoyens contre toute opération remettant en question les garanties démocratiques.

10/7/2007

AED (Avocats Européens Démocratiques)

[www.aed-edl.net](http://www.aed-edl.net)